

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W19-489315

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e) 23928			
Matricule :	2577	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	MABRY - MOHAMED
Nom & Prénom : MABRY - MOHAMED			
Date de naissance : 09-05-1952			
Adresse : Hausiella			
Tél. : 0522906797	Total des frais engagés : 1071,80 + 250 Dhs		

Cadre réservé au Médecin	Docteur SOUALY . M Cardiologue Angle Pl. d'Azenay & Bd. SKll Abderrahmen Imme. Communaut N°10 - 1er Etage R. Hassar Casablanca Tél: 0522 21 31 39
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	17 DEC 2019
Nom et prénom du malade :	M = MASTERS FATHI HUT
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	HIA
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	05 MARS 2020
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **OAS**

Le : **17-12-2019**

Signature de l'adhérent(e) :



Docteur M. SOUALY

الدكتورة م. اسوالي

Lot: PD0451A
Per: 04/2022
PPV: 116DH90

Lot: PD0451A
Per: 04/2022
PPV: 116DH90

6 118001 030521
COTAREG 160/12.5 mg
28 comprimés pelliculés
PPV: 203.00 DH

PPV: 203.00 DH
28 comprimés pelliculés
COTAREG 160/12.5 mg
6 118001 030521

o - doppler Cardiaque - Holter TA - Holter Rythmique

Casablanca, le

17 DEC. 2010

M → MARSTY FATHI ID

203,00 x 3

- COTAREG 160/12.5 mg x 28

116,90 x 2

Caranat

25 → 160

A/S

1 ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V: 21DH80

LOT : 19E005
PER.:06 2021
ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V: 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V: 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V: 21DH80



21,80 x 50%

ASPEGIC

160

- remboursement de 30%

21,00

Ermenac

20

au 4

LOT: 19129 PER: 10/2022
PPV: 21.00 DH

99,00?

deches 2e et 11

hors 28%

N° 2

Sur Rendez-vous

LOT 190816
EXP 01/2022
PPV 99.00 DH

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd. Sidi Abderrahmane, Immeuble

N° 10 1^{er} Etage Hay hassani - Casablanca

Tél. : 0522 91 31 38 - GSM : 06 61 41 19 66